

Amis musiciens, réveillez-vous !

Chers collègues, chers amis, artistes-musiciens, pédagogues, musicologues, compositeurs, réagissez et unissons nos forces ! Il est grand temps !

Nous sommes tous les témoins malheureux du paradoxe insensé que cultive notre époque en matière d'éducation musicale. A la fois portés par les succès de nos solistes, de nos phalanges, de nos compositeurs portés au firmament sur toutes les scènes internationales, que relayent une trop « discrète » diffusion et accablés dans le même temps par les difficultés d'exercer notre art et notre métier au quotidien. En effet, c'est au moment où s'accomplit dans tous les domaines musicaux, le formidable rayonnement de nos plus grands musiciens, fleurons de nos écoles, de nos conservatoires, fruits d'un savoir faire ancestral, d'une formation auprès de maîtres et illustres aînés qui faisaient rimer excellence avec passion... que nous assistons de plus en plus démunis, à la dégradation de notre métier, de nos valeurs pédagogiques, de nos emplois, sans que rien ni personne ne semble pouvoir endiguer le processus inéluctable.

Toujours les mêmes raisons évoquées : faire des économies, toujours plus d'économies : salaires, précarisations, budgets d'investissement ou de fonctionnements de plus en plus restreints, voir au « point mort » réduits à la « portion congrue ». Les pouvoirs publics n'ont de cesse de pratiquer des coupes budgétaires qui fragilisent jour après jour nos écoles de musique, nos conservatoires, nos orchestres, la création artistique etc. Les collectivités étant elles mêmes « étranglées » financièrement. Déjà affectés par des réformes pédagogiques qui semblent être dictées par le souci d'économie mais aussi de lien social, nos établissements font de moins en moins la part belle à une pratique instrumentale d'exigence et d'excellence ; elles en dénaturent l'apprentissage sous des prétextes avoués de facilité d'accès au plus grand nombre. Mais alors, accueillir plus d'inscrits augmente fatalement le nombre d'heures de cours à dispenser ! Donc un coût supplémentaire pour les collectivités... C'est sans compter l'imagination débordante de nos décideurs : ici on réduit les temps de cours, là on invente de nouveaux concepts pédagogiques douteux : cours instrumentaux collectifs avec le cours de

formation musicale, voir plus de formation musicale du tout ou très succincte, nihilisme de la pratique instrumentale individuelle, que sais-je encore ?

Que cache cette posture pour le moins surprenante, déconcertante et décourageante pour bon nombre d'entre nous ?

Une volonté plus ou moins assumée par les pouvoirs publics de réduire les activités pédagogiques, de fermer des classes, de ne pas renouveler des postes, de précariser les emplois dans les petites comme dans les grandes structures. On préconise partout l'abandon des examens, des évaluations, on déplace volontairement le curseur des exigences qu'impliquent la pratique de notre art, l'apprentissage musical vers le domaine du jeu, du « passe-temps » un espace que les instances veulent essentiellement ludique dans lequel toute notion d'effort et de travail disparaît au profit d'une démagogie croissante. Un retour au bon sens serait salvateur. N'oublions pas, et ce sont des arguments de poids, les bienfaits que prodigue l'apprentissage musical. Ce n'est pas moi qui le dit mais une « cohorte » de scientifiques avisés et compétents. Développement de l'intelligence, de la mémoire, des mathématiques, du langage, de la sensibilité et j'en passe... Bienfaits thérapeutiques par le biais de la musicothérapie, sans compter et c'est là le plus important, l'immense patrimoine culturel que nous transmettons de générations en générations.

Mais dans de telles conditions, serons-nous encore capables d'aligner dans le futur autant d'artistes de talent ? Pourrons-nous seulement susciter encore des vocations ? Rien n'est moins sûr, alors que nos voisins européens rivalisent dans le « grand concert des nations »... La France deviendrait-elle spectatrice ?

J'entends d'ici mes détracteurs qui, bien entendu, m'opposeront les tentatives récentes mais néanmoins timides des deux ministres actuels, respectivement de la Culture et de l'Education Nationale : Françoise NYSSSEN et Jean-Michel BLANQUER pour lancer un plan de développement des chorales à l'école. Un budget de trois millions d'euros sera mobilisé pour que l'objectif de l'état : doter les établissements scolaires (écoles et collèges) d'une chorale se réalise sur deux ans. L'ambition affichée de parvenir à 100% semble à contrario illusoire puisqu'elle n'est assortie d'aucune obligation pour les établissements, ce qui causera inévitablement des discriminations selon le lieu de résidence des enfants scolarisés. La démarche aura tout de même le mérite de contribuer à la

sensibilisation au monde musical des heureux élus...L'arbre doit-il pour autant cacher la forêt ? Certes non, rappelons-nous une autre expérimentation du même ordre : l'orchestre à l'école, coûteuse et démagogique. Demandons nous, et la question est légitime, comment et par qui seront dispensés ces deux heures de chant choral facultatives ? Rien a été encore bien défini, ni précisé ; certaines sources indiquent que les conservatoires, écoles de musique, écoles associatives seraient sollicitées. Affaire à suivre ...

Ces amères constatations sont d'autant plus difficiles à admettre que le secteur de la culture représente environ 3,2% de la richesse nationale (selon une étude du ministère de l'économie et des finances) avec 670000 emplois : 240000 pour le seul secteur de la musique. C'est quasiment autant que l'agriculture et les industries agroalimentaires. Ces chiffres montrent que nous représentons une force vive indéniable, encore faut-il en avoir conscience ; des associations fédératrices de tous les acteurs « muets » pour l'instant ne demandent qu'à se faire entendre. L'Ordre Des Musiciens est le seul à vous donner la parole et faire entendre votre voix, adhérez, soyez des acteurs écoutés, tous ensemble nous serons plus forts, soyons solidaires...

Jean-Bernard HUPMANN

Pianiste-concertiste

Directeur du CRC agréé Maurice RAVEL

D'Ozoir-la-ferrière